Image not found or type unknown

# trimaestres non pris en compte

Par **thierryb**, le **01/08/2012** à **08:44**

Bonjour
sur mon relevé de carriere , je constate que 2 trimestres ne son ta pas validés pour l'année 1971.
Les années amont et aval 1970 et 1972 comportent toute les 2, 4 trimestres validés

J'ai fourni à la Carsat un certificat de travail de l'epoque precisant mon activité dans l'entreprise de 1969 à 1972 en tant qu'apprenti puis ouvrier.je ne retrouve pas les bulletins de salaires.

La Carsat ne veut rien entendre.

Salutations.

Par **P.M.**, le **01/08/2012** à **09:14**

Bonjour,
Il est très difficile de traîter un dossier sans avoir les éléments sous les yeux mais normalement le certificat de travail ne suffit pas pour faire valider des périodes sans les feuilles de paie...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés